



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/025

Séance du 21 juin 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 21 juin,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation :

OBJET :

Autorisation de participer à
une vente aux enchères
publique et exercice du droit
de préférence forestier

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude
JEANDEAUD, Samuel DANNA, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT,
Jean-Pierre HENICKE, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Madame Brigitte GEORGERY à Madame Chantal LOMETTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-
29, L.2122-21 et L.2241-1

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code Forestier et notamment l'article L.331-24

Vu la délibération du Conseil municipal en date 22 mars 2018 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme

Vu le courrier reçu en mairie informant monsieur le maire d'une adjudication de
terrains, à la suite d'une succession qui n'a pas aboutie,

Vu la constitution de quatre lots regroupant les parcelles concernées sur la commune,

Vu le plan de situation des parcelles, classées en zone naturelle ou agricoles,

- Lot 4.2 : parcelles D 854, D 856, D 857, D 880 et D 1091
- Lot 4.1 : parcelles B 512, B 515, B 517, B 525, B 534, C 251 et C 1268
- Lot 4.3 : parcelles D 980 et D 981
- Lot 3.2 : parcelles C 472, C 473 et C1254

Considérant la vente aux enchères organisée le 8 juillet 2024 par Maître Christine
CHALEIL, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée
dénommée « Not'Air » titulaire d'un Office notarial à le Grand Lemps (Isère)

Considérant que le notaire en charge de la vente a informé la commune de Saint-
Marcel-Bel-Accueil de la possibilité d'exercer son droit de préférence forestier
concernant des parcelles boisées,

Considérant que dans ce cadre la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil souhaite
préserver les espaces naturels dans ce secteur,

Considérant que l'objectif de la commune de mettre en valeur les espaces verts de son
territoire,

Considérant que l'acquisition de ces terrains permettrait à la commune de Saint-
Marcel-Bel-Accueil de constituer une réserve foncière en vue de maintenir la vocation
naturelle et environnemental desdits terrains,

Considérant que selon les articles l331-19 à L331-21 du Code forestier, en cas de
vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie
inférieure à 4 hectares, la commune bénéficie d'un droit de préférence,

Considérant que la mise à prix de cette vente publique est de 28000 €,

Considérant que les crédits nécessaires pour l'acquisition desdites parcelles seront
inscrits au budget communal par une décision modificative,

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune souhaite que les parcelles
proposées à la vente soient, ou bien acquises par des agriculteurs de la commune, ou
bien acquises par la commune et proposées à la location aux agriculteurs par le biais

de baux communaux., de manière à conserver leurs vocations agricoles et/ou naturelle de ces terrains.

Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à assister à la vente aux enchères sus-nommée, et à enchérir sur les parcelles qui n'auront pas fait l'objet d'une proposition d'achat par un agriculteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de monsieur le maire, à l'unanimité :

- **Décide** de donner mandat à monsieur le maire pour enrichir au nom de la commune, pour un montant maximum de 30 000 € lors de la vente aux enchères organisée le 8 juillet 2024.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie,
Le maire, Aurélien BLANC.

